

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecom@fo-com.com

La GPEC a repris... PAS DANS LA JOIE

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) devrait permettre d'anticiper les évolutions de l'emploi et permettre à chaque salarié de trouver sa place parmi les évolutions de structure ou de métier. Un enjeu capital pour tous ! Pourtant le 12 septembre, FO Communication a quitté la table des négociations « GPEC » pour manifester son profond désaccord avec le projet de la direction. Suite à cette position, France Télécom a décidé de suspendre cette négociation. Cette négociation a repris le 19 février dernier.

► Fins de carrière : discussion reportée

Premier constat : la négociation pour l'emploi des seniors est sortie du texte. La négociation ouvrira ultérieurement. Nous attendons donc encore un peu sur les fins de carrière et les dispositifs possibles que les salariés attendent avec impatience.

► On veut des garanties formelles pas potentielles

Le texte a été largement allégé, nous passons de 80 pages à 49. Seulement les problèmes restent les mêmes. Les décisions managériales ont encore la part belle. Pour calmer le jeu, la direction affiche certains transferts de décisions aux espaces développement. C'est bien loin d'être assez... Nous martelons qu'un accord doit permettre à chaque salarié de savoir à quoi il a droit et non à quoi il peut éventuellement avoir droit. Là est bien la nuance...

► Light mais pas clair

Version light certes mais l'arbitraire domine toujours. Les mobilités, les restructurations planent sur ce texte. Les conditions d'accompagnement restent toujours et encore bien nébuleuses. La formation professionnelle doit être un outil pour le maintien de l'emploi pas pour former le personnel à partir ailleurs.

► Assez de Time to move

Le time to move est également au cœur des débats : pourquoi forcer des mobilités au bout de 3 ans et harceler dans ce sens les cadres lors de leur entretien individuel ? FO a maintes et maintes fois répété que ce concept n'est pas admissible. Pourtant la direction ne cesse de nous marteler que l'on devient incompetent à partir de la 3^e année... Que les salariés se doivent d'évoluer pour accroître leurs compétences...

Sans polémique, les dirigeants vont-ils se l'appliquer ?

LE 19 MARS,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

**Prochaine réunion le 13 mars.
En attendant, la direction doit faire évoluer son texte.**